

Cheyres APC

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE
CHALETs EN CREVEL

Newsletter 2019

Sommaire:

- Le mot de la présidente, p. 2
- La 5G dans notre quartier, p. 3-4
- La sécurité du trafic, p. 5
- Une affaire de décharge, p. 6-7
- Yverdon-les-Bains: En balade sous la pluie, p. 8-10
- Invitations et informations diverses, p. 11



Le mot de la présidente

Un été 2017 très chaud et très sec, trop chaud et trop sec, comme l'automne d'ailleurs ! Bien sûr, c'est agréable de se plonger dans un lac à 25°. Mais c'est préoccupant puisque la tendance persiste et qu'on se dirige vers des étés caniculaires. Le climat intervient dans la société, dans la politique, dans notre vie quotidienne. Eh oui ! les gazons risquent de ne plus être aussi verts en été ! Nous devons nous adapter.

La vie continue et l'actualité est très riche à Cheyres et en particulier dans notre cher quartier de Crevel. Ainsi, nous allons sans doute être dotés d'une antenne 5G. Nous serons parmi les plus branchés des Cheyrois puisque la fibre optique reste en projet, réalisé sans doute en septembre. On n'attend plus que l'autorisation formelle des CFF pour le passage du câble sous la voie. Une formalité, mais qui prend du temps, comme toute démarche administrative ! Branchés dans les airs et sous terre. On peut se demander si le jeu en vaut la chandelle. Si le réseau câblé reste indispensable pour tous ceux qui s'adonnent au travail à distance ou qui désirent avoir accès à une bonne captation des programmes télé, est-il vraiment nécessaire d'augmenter la vitesse de réception de YouTube et de tout brancher à distance dans notre chalet avec la 5G ? Soyons conscients que plus de la moitié des données transmises par smartphone est utilisée pour des applications vidéo.

Dans le village de Cheyres, un fort mouvement de protestation s'est levé, en solidarité avec les villages de Murist et de La Vounaise, mais aussi pour les intérêts propres du village : l'entreprise Orllati, tentaculaire en Suisse romande, voulait

installer une décharge de matériaux de type A (terre et rocher) aux Granges-de-Cheyres d'une surface totale de 160'000m² et d'une hauteur de 18m. Avec un passage de plus de 50 camions par jour sur de petites routes agricoles, et cela malgré l'avis défavorable du Canton, datant de septembre 2017. Devant la mobilisation de toute la région et la force de la protestation, le Conseil communal de Cheyres-Châbles a renoncé au changement de zone qu'impliquait la décharge, mettant ainsi fin au projet d'Orllati.

Passons aux nouvelles réjouissantes : depuis plus de six ans, nos vaillants combattants accomplissent un travail sans relâche pour la sécurité du trafic. Nous arrivons enfin à une avancée dans ce domaine, grâce à l'oreille attentive à nos préoccupations que nous avons trouvée au Conseil communal. Un plan assurant une meilleure sécurité pour les piétons et les cyclistes est en élaboration, qui devrait être adopté cette année encore, un budget voté par la Commune et si tout va bien, nous aurions enfin une certaine sécurité sur la route de Crevel en... 2020 ?

Autre chose de réjouissant, nos liens d'amitié se sont renforcés, les rencontres de l'APC ont du succès, et surtout nos balades historiques, même sous la pluie comme l'automne dernier, et nos chers membres paient avec zèle leurs cotisations.

Tout va pour le mieux ? Presque. Je vous salue.

Micheline Schenker



*Le 4 avril à Cheyres, l'hiver est de retour.
Photo Micheline Schenker.*

(choix du lieu d'implantation de l'antenne, respect des normes fédérales de puissance d'émission, mise en place d'un système de surveillance et d'alerte accessible aux habitants, etc.) Il faut préciser que la décision de Swisscom d'implanter une antenne pour le quartier fait suite à des plaintes d'utilisateurs de connexion mobile du quartier.

La 5G dans notre quartier

L'APC a été avisée par le syndic de Cheyres, Pierre-Yves Dietlin, du fait que Swisscom avait déposé une demande de permis pour une antenne 5G à l'angle sud-ouest du terrain de football. Dès que nous avons appris que la mise à l'enquête était en cours, nous avons informé les membres de l'APC de ce projet en leur fournissant les documents qui s'y relatent. Il s'agit d'une nouvelle installation de communication mobile c'est-à-dire destinée à la téléphonie mobile et aux raccordements sans fil. Un mât de 15m50 destiné à l'éclairage du terrain de football sera rehaussé à 22m40. Deux niveaux d'antennes y seront fixés. Au second niveau pour les systèmes 3G et 4G et au premier niveau, celui du bas, pour la future 5G. Les antennes émettront plus ou moins parallèlement à la ligne CFF, azimut Nord 40 et 220.



Photo du gabarit de l'antenne En Crevel

Le comité de l'APC a décidé de ne pas prendre position en tant qu'association pour ou contre l'installation de ces antennes.

À l'issue de la mise à l'enquête, le 22 février 2019, la Commune avait enregistré deux oppositions préventives que les opposants se réservent la possibilité de retirer si les assurances de sécurité sont suffisantes

La 5G suscite la polémique car il est difficile de se faire une opinion scientifiquement fondée. La grande majorité des scientifiques constatent l'absence de preuves confirmant un danger de la 5G pour le vivant dans les conditions d'application exigées en Suisse, qui sont compatibles avec les normes de l'OMS.

Cependant, une multitude de pétitions et d'appels circulent sur le net, qui demandent un moratoire jusqu'à ce que l'innocuité de la 5G soit prouvée. Les Parlements vaudois, genevois et jurassien ont pour leur part décidé de ne pas autoriser de nouveaux mâts destinés à la 5G jusqu'à la publication, qui devrait tomber cet été, du résultat des études lancées par la Confédération. Il est cependant à prévoir que ces études ne donneront aucune réponse sur les dangers de la 5G, mais se borneront à déterminer si les normes actuellement appliquées en Suisse peuvent ou non être augmentées. La 5G va nécessiter plus de bande passante, donc il n'est pas exclu que les limites de la puissance d'émission des antennes soient augmentées. Pour le moment, le Parlement a renouvelé sa décision de limiter la puissance des antennes à 5W au maximum à la limite des premiers bâtiments concernés, et Swisscom fixe cette limite à 4,8W pour éviter toute contestation. La surveillance de la puissance des antennes est permanente et effectuée par un organisme neutre agréé par la Confédération.

Les fréquences utilisées pour la 5G (jusqu'à 3.8 GHz) ne sont, d'un point de vue de l'absorption dans le corps humain, guère différentes des fréquences actuellement utilisées pour la téléphonie mobile 4G. Swisscom est tenu de respecter l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) en vigueur depuis près de vingt ans, au risque de devoir démonter les antennes ne fonctionnant pas de manière conforme. Que ce soit la 4G ou la 5G, cela ne change pas fondamentalement la situation par rapport à cette ordonnance.

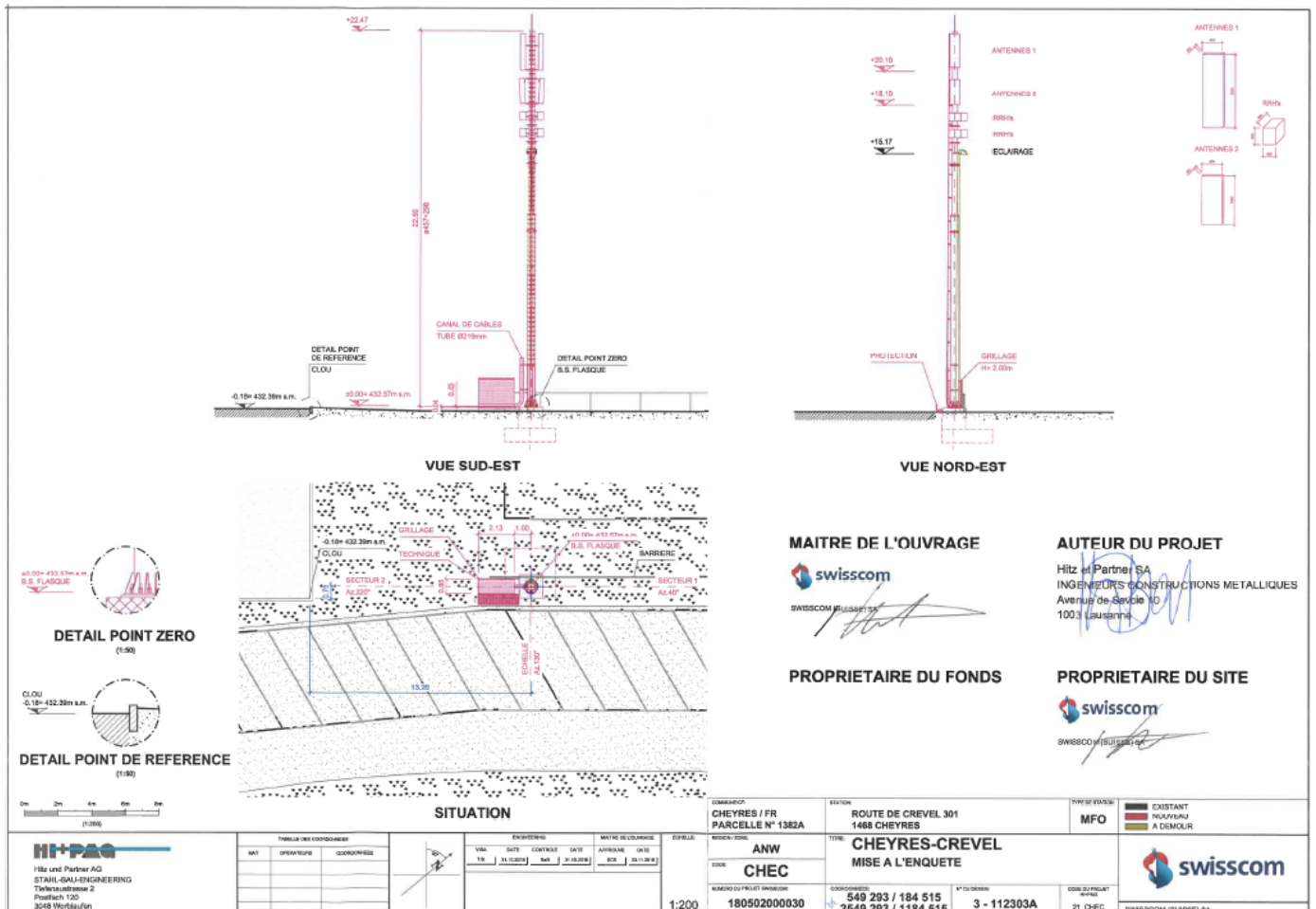
La conclusion que l'on peut tirer est qu'il est difficile de trancher cette question. D'une part, il est impossible de prouver que la 5G est sans effet sur la santé car il faudrait soumettre des individus à une forte exposition pendant une longue durée, ce qui est éthiquement impossible. Et d'autre part, aucune étude sérieuse n'a montré un effet nocif.

La 5G servira principalement à la connexion des objets, de dizaines de milliards d'objets, du fer à repasser au frigo en passant par la voiture autonome. Et surtout à accélérer les connexions qui seront infiniment plus rapides, passant de 50 millisecondes pour la 4G à 1 milliseconde pour la 5G. Il suffira par exemple de quelques secondes pour télécharger un film HD. Ces progrès peuvent sembler inutiles, voire nous entraîner à une surconsommation dangereuse, mais cette rapidité de connexion permet également des avancées positives comme la traduction simultanée, l'emploi de robots chirurgicaux ou la mise en service de véhicules autonomes.

Micheline Schenker



Extraits de la demande de permis de Swisscom.



La sécurité du trafic: Une séance enrichissante

Nous avons remis notre pétition pour la sécurité du trafic sur la route de Crevel, munie de 125 signatures, au Conseil communal de Cheyres en date du 14 septembre 2018. Et en date du 27 septembre, nous avons reçu une réponse positive du syndic Pierre-Yves Dietlin. Depuis lors, quelques ornières ont été comblées, un marquage au sol réalisé, ce qui apporte une certaine amélioration à la sécurité des usagers de la route. De plus, le conseiller communal Christian Cornioley, en charge du dicastère Transport et communication, invité à notre assemblée générale, y déclarait « ne pas vouloir perdre de temps, mais empoigner les problèmes à bras le corps, tout en se ménageant une vue globale ».

La séance d'information organisée par la Commune ce 26 avril sur la réfection de la route de Crevel répondait à cette volonté de ne pas laisser traîner les choses. Après consultation des principaux partenaires intéressés : Grande-Cariçaie, CFF, et services cantonaux, la Commune a donné mandat à Team+, bureau spécialiste de la mobilité, d'étudier diverses variantes de solution.

Trois variantes étaient présentées qui toutes étaient axées sur le parcours de la forêt Eternit, qui avait aussi fait l'objet de l'étude lancée par l'APC en 2013. Une piste cyclable n'est pas envisagée car la largeur de la route et les deux ou trois mètres gagnés des deux côtés de la route ne permettent pas sa réalisation selon les normes réglementaires. En revanche, des cheminements, soit recouverts de gravier, soit en dur, avec une largeur variable de la route et des places d'évitement pour les

voitures tous les 200 mètres, ont été présentés. La séance avait pour objectif de susciter la discussion et d'enrichir les variantes avant la présentation au Conseil général. Une centaine de personnes étaient présentes, habitants du quartier, de la commune, une vingtaine de membres de l'APC, trois conseillers communaux dont le syndic, et plusieurs membres du Conseil général. Trois groupes se sont constitués et ont discuté des variantes présentées. A la fin de ces discussions nourries, les participants ont voté pour les solutions proposées. La variante Trottoirs a recueilli la majorité des suffrages, c'est-à-dire une route rétrécie, un trottoir en dur de 2,30m pour vélos et piétons et des places d'évitement pour les voitures.

Cependant, il est vite apparu que le projet n'était pas mûr et qu'il devait être retravaillé, en particulier sur le tronçon entre la gare et les Pointus, et aussi entre les boîtes-aux-lettres et la forêt d'Yvonand. Dans ce sens, un groupe d'habitants permanents du quartier ont contacté l'APC au lendemain de la séance d'information pour entreprendre une action commune. Une lettre de remerciement aux autorités communales pour le travail accompli a été rédigée et envoyée, qui demande en particulier que l'ensemble du parcours, de la gare à la forêt d'Yvonand soit pris en compte, même si la conséquence en était que les travaux soient entrepris par étapes.

Les efforts pour sécuriser la route de Crevel continuent. C'est réjouissant !

Micheline Schenker



Une affaire de décharge

Une grande bataille s'est déroulée ce printemps à Cheyres. En cause, le projet d'implantation au lieu-dit du Haut Carro, aux Granges de Cheyres, d'une décharge de type A, c'est-à-dire de matériaux d'excavation et de percement (terre et pierres). Cela représentait une butte de 18m de haut avec une pente de 16°, s'étendant sur 16 hectares et totalisant 1 million de m³ de terre. La période d'exploitation prévue s'étendait sur 15 ans.

Problème : le site prévu ne pouvait être atteint que par des petites routes, plus adaptées à un usage villageois et agricole ou aux balades à vélo qu'au passage des 20 tonnes. Et ces passages auraient été nombreux ! Vingt-six camions par jour étaient prévus. A raison du passage aller et retour, ça fait déjà 52 et rien ne garantissait que ces chiffres seraient respectés. Les villages de Murist et La Vounaise étaient directement impactés par ce trafic. Comme le disait un habitant de La Vounaise lors de la séance d'information du 4 avril 2019, « Dans ce terrain en pente, le toit de ma maison touche presque la route où passeront les camions. » On peut imaginer l'inconfort !

Comment ce projet a-t-il pu être échafaudé ? En 2014, l'entreprise Orllati, démolition, terrassement, génie civil et immobilier, 800 employés, et 5000 hommes déployés sur les différents chantiers, approche les autorités de Cheyres. L'objectif est d'implanter cette décharge de type A aux Granges-de-Cheyres. La raison de ce choix : la Broye offre de nombreuses perspectives de construction et il faut pouvoir stocker les terres issues des travaux de creusement et de terrassement. C'est donc d'une perspective d'avenir qu'il s'agit, selon les dires mêmes du représentant d'Orllati et aucunement d'un

besoin actuel et réel. Le service de l'environnement émet d'ailleurs, en septembre 2017, un préavis négatif : les aires de stockage dans la Broye sont suffisantes, nul besoin d'une nouvelle aire. Le Conseil communal de Cheyres de l'époque signe cependant une convention qui précise qu'Orllati paiera à la commune de Cheyres CHF 1.- par m³ de terre déposée. Il est également stipulé que les camions n'emprunteront pas la route menant du village aux Granges-de-Cheyres car elle est mal adaptée à une telle intensité de trafic. Le tracé prévu passera donc par les villages de Murist et La Vounaise qui font partie de la commune d'Estavayer-le-Lac. Estavayer donne également son accord et touchera une somme de 50 cts par m³.

Cette nouvelle soulève une véritable tempête de protestation. Divers comités se créent et commencent une récolte de signatures, principalement par les habitants des villages de Murist et de La Vounaise. Ces listes finiront par recueillir plus de 1300 signatures, dans tous les villages de la région, y compris à Cheyres.



Plan et photo tirés de 24Heures, 19 avril 2019.
Photo©Jean-Paul Guinnard.



Séance d'informations houleuse sur la décharge Orllati à Cheyres-Châble



A. Cheyres-Châbles (FR), la décharge qui fâche 19h30 / 2 min. / le 05 avril 2019

On en parle même au 19h30 sur la RTS. 5 avril 2019.

Lors de la séance du Conseil général de Cheyres-Châbles du 19 mars, assemblée houleuse et qui avait réuni nombre d'habitants concernés, le Conseil général de Cheyres-Châbles a voté un préavis défavorable à l'implantation de cette décharge par 18 voix sur 25 et 3 abstentions.

Le jeudi 4 avril, la Commune de Cheyres organise une séance d'information avec des représentants du groupe Orllati. Cette séance regroupe environ 300 personnes venues non pas pour s'informer mais pour protester. Après les échanges d'arguments, plusieurs intervenants mettent en demeure le Conseil communal de Cheyres-Châbles de renoncer à ce projet. C'est ce qui se passe à la réunion du 15 avril du Conseil communal.

Dans un communiqué de presse,* il avoue avoir sous-estimé l'impact du trafic, fait confiance à Orllati en ce qui concerne la clause du besoin (!), ainsi qu'à l'étude hydrogéologique, jugée à présent peu probante du départ du ruisseau du Four. Le Conseil communal renonce donc au changement de zone nécessaire à la réalisation du projet.

En tant qu'habitants d'un quartier de Cheyres spécifique, on pourrait ne pas se sentir concernés. Mais avec l'établissement de nouveaux voisins résidents permanents et avec l'amélioration de la prise en compte de nos intérêts par les autorités communales, nous sommes de plus en plus intégrés à la vie de la Commune. Et les belles balades que nous organisons nous ont déjà menés sur ce haut plateau de Cheyres.

Micheline Schenker



*<http://www.cheyres-chables.ch/fr/34/avis-divers>

*Ce beau paysage sera préservé.
©Charly Rappo. La liberté, 13.03.2019.*

Yverdon-les-Bains, en balade sous la pluie...



Après des jours et des semaines de grand beau temps, la pluie est arrivée, diluvienne, pile le samedi de la balade d'automne de l'APC à Yverdon-les-Bains. Ce fut donc un cortège d'une bonne vingtaine de parapluies qui emboîta le pas à Jürg, notre guide.

La visite a débuté sous le porche de l'Office du Tourisme qui occupe le bâtiment d'une ancienne douane du temps où les marchandises étaient transportées par bateau sur le lac... d'Yverdon ! Oui, vous avez bien lu... Jusqu'au XIII^e siècle, le lac de Neuchâtel portait tantôt le nom de Neuchâtel, tantôt celui d'Yverdon.



« Lac d'Yverdon » sur une carte datant de 1846...

« Des bateaux à vapeur sillonnent chaque jour dans toute son étendue le lac d'Yverdon et de Neuchâtel. Ce lac n'a point la grandeur de celui de Genève, ni l'éclat de celui de Zurich, ni la romantique beauté de celui de Lucerne, mais il est agréable à voir », selon Xavier Marmier, académicien de Pontarlier, dans son ouvrage « Voyage en Suisse » (1862).

Quant à notre visite, sans s'arrêter aux origines préhistoriques d'Yverdon – les traces les plus anciennes connues sont les menhirs de Clendy (4500-4000 ans avant notre ère), s'est poursuivie autour de trois moments clés du développement historique d'Yverdon.

Le castrum

A l'époque romaine, vers 330 après J.-C., le vicus gallo-romain Eburodunum (Yverdon), connut une transformation décisive avec la construction d'un castrum, une forteresse militaire, qui avait pour fonction de protéger la principale base fluvio-lacustre du nord des Alpes contre d'éventuelles invasions germaniques.

Cette forteresse, qui s'étendait sur près de 2ha dans la région de l'actuel cimetière, avait la forme d'un grand quadrilatère irrégulier entouré d'un large mur renforcé par quinze tours. Seules deux portes, flanquées chacune de deux tours, en permettaient l'accès.

Si la construction du castrum prit plusieurs années, sa gloire fut éphémère. En effet, vers 405, les Romains quittèrent Eburodunum abandonnant cet imposant ouvrage qui fut alors « squatté » par les habitants des environs.

Aujourd'hui, il ne reste quasiment aucun vestige du castrum.

Le Château et la ville médiévale

Au XIII^e siècle, sous les auspices du comte Pierre II de Savoie, Yverdon connut un développement urbain spectaculaire avec la construction d'un château et d'une ville nouvelle.



La construction du château, au nord de l'ancien castrum gallo-romain, débute en 1259. Il s'agit d'un édifice rectangulaire. Sa forme parfaitement géométrique lui vaudra l'appellation de « carré savoyard » et sera copiée à plusieurs reprises au cours du XIII^e siècle.

L'enceinte rectangulaire est renforcée par l'édification de trois tours d'angle et d'une tour principale, le donjon. Les pièces d'habitation et les salles de réceptions sont adossées aux murs, laissant au milieu une cour libre.



Le château a été successivement utilisé comme forteresse, puis comme résidence des baillis bernois avant d'accueillir, au tout début du XIX^e siècle, l'Institut du pédagogue Johann Heinrich Pestalozzi. Le château a été restauré au XX^e siècle et sa vocation est aujourd'hui résolument culturelle, puisqu'il abrite le Musée d'Yverdon et Région, le Musée suisse de la mode ainsi que le Théâtre de l'Echandole.

Quant à la ville nouvelle créée par le même Pierre II de Savoie, elle s'articulait autour de trois rues principales, que nous connaissons tous, les rues du Lac, du Milieu et du Four.

Les édifices du XVIII^e siècle

Au XVIII^e siècle, Yverdon connut un foisonnant développement culturel qui se reflète dans son architecture. La ville se transforme et s'agrandit, ses remparts sont détruits, une partie des fossés qui entouraient le château sont comblés permettant

la création d'une grande place structurée par l'édification de plusieurs bâtiments majeurs comme le temple et l'Hôtel-de-Ville.

Sur le plan de l'histoire de l'architecture suisse, la réalisation de cette place est exceptionnelle et témoigne du haut niveau économique et culturel d'Yverdon, alors sous domination bernoise. La légende veut que l'un des 47 baillis bernois qui se succédèrent à Yverdon entre 1536 et 1798 ait déclaré : «On s'amuse davantage à Yverdon en 15 jours qu'à Berne en 1 an !»

Le temple

Le temple d'Yverdon fut construit entre 1753 et 1757 d'après les plans de l'architecte genevois Jean-Michel Billon sur l'emplacement de la chapelle Notre-Dame. Cette dernière ne disparut pourtant pas entièrement, puisque le nouvel édifice intégra la tour médiévale du clocher de l'ancienne chapelle et conserva les 14 stalles en bois sculpté datant du XV^e siècle.



L'austère façade classique en pierre jaune de Hauterive, couronnée d'un fronton portant différents emblèmes du culte protestant, offre un fort contraste avec l'intérieur du bâtiment qui est lumineux, richement décoré. Ce temple est en Suisse l'un des riches édifices baroques de l'Eglise réformée.

Ses orgues datent de 1766, mais ses vitraux, tout à fait exceptionnels, sont postérieurs. Ils ont été posés en 1899 et proviennent des ateliers zurichois Charles Wehrli.

L'Hôtel-de-Ville



L'Hôtel-de-Ville fut érigé 10 ans après le temple selon les plans de l'architecte Abraham Burnand de Moudon. Sa façade qui porte les armoiries d'Yverdon, ainsi que la date qui marque la fin des travaux, 1769, se marie parfaitement avec celle du temple voisin, formant un ensemble spectaculaire.

A l'intérieur, on découvre les halles voûtées où se tenait jusqu'au XIX^e siècle un marché aux grains. Du rez part un remarquable escalier qui conduit aux étages supérieurs réservés à des fonctions administratives. Poêles et boiseries d'époque ont également été conservés.

Aujourd'hui, ce sont les expositions temporaires du CACY (le Centre d'art contemporain d'Yverdon) qui occupent tout l'espace voûté.



Yverdon entretient avec son passé architectural une relation saine, restaurant avec soin ses bâtiments, ses rues et ses places historiques, tout en veillant à ne pas les muséifier. Cet effort a été reconnu au niveau national : En 2009 Yverdon fut la lauréate du prix Wakker délivré par Patrimoine Suisse pour avoir précisément su conserver une vieille ville authentique et vivante.



Quant à nous, nous avons terminé cette balade passionnante bien au chaud au restaurant du Château autour d'un verre apprécié de tous.

Christine Détraz et Jürg Schweizer

Photos Ch. Détraz et Markus Grindat

Invitations et informations diverses

Dates à retenir

➤ 1er juin, 20 juillet et 26 octobre 2019

Réunions du Comité de l'APC. Vous pouvez transmettre vos questions et demandes deux semaines avant les séances en vous adressant à l'un des membres du Comité ou à notre présidente Micheline Schenker (079 484 24 64).

➤ 1er juin 2019 à 17h

Rencontre apéro pour les membres de l'APC. Elle se tiendra chez Katharina Etter et Charly Perrinjaquet, rte de Crevel 315.

Une occasion de faire connaissance, de bavarder et d'aborder ensemble différentes questions qui concernent notre vie En Crevel. Vous êtes tous chaleureusement invités.

➤ 20 juillet 2019 à 17h

Assemblée générale de l'APC suivie d'un apéro. Le lieu où se tiendra l'Assemblée générale vous sera communiqué ultérieurement. Salle communale de Cheyres ou salle dans le nouveau complexe sportif.

➤ 26 octobre 2019 après-midi

Nous nous retrouverons à 14h pour notre désormais traditionnelle balade d'automne, à la découverte de la région en compagnie de Jürg Schweizer. Cette année nous irons à Grandson.

La fibre optique

Selon les dernières nouvelles, le projet de doter notre quartier de la fibre optique devrait se concrétiser en septembre. On n'attend plus que l'autorisation formelle des CFF pour le passage du câble sous la voie. Une formalité, mais qui prend du temps, comme toute démarche administrative !

Cheyres-Châble Tourisme communique:

➤ 29 juin 2019 de 9h à 17h, Marché de l'artisanat

Ce marché qui privilégie les produits du terroir local et de l'artisanat fait main est organisé à la ferme « Les Tierdzous » à Châbles.

Il est possible de s'y rendre en tant que visiteur ou participant.

Pour la réservation d'un stand, s'adresser à Cheyres-Châbles Tourisme à Cheyres.



29 juin 2019
Marché artisanal et du terroir

De 9h00 à 17h00

- *plus de 50 stands
- *démonstrations
- *restauration non stop
- *dégustation

Pour les enfants :
grimage, tour en poney,
atelier de tissage

Bon été à toutes et à tous

